

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Février

La santé de l'armée

Le tribunal d'Amiens vient de condamner à huit jours de prison un garçon boucher qui avait découvert et qui appliquait un moyen nouveau de faire avaler à nos soldats de la viande corrompue. Il s'y prenait voici comme : dans un morceau de viande fraîche creusé d'avance, en forme de poche, il enferme la viande pourrie ou à moitié, collait ou cousait, peu importe, et il fallait mettre le couteau dedans après la cuisson pour s'apercevoir de la fraude.

A-t-on accordé au délinquant le bénéfice de la loi Béranger ? Nous l'ignorons.

Quoiqu'il en soit, il n'est personne, nous en avons l'assurance, qui n'estimera que le tribunal d'Amiens n'a usé d'une singulière, — nous dirions volontiers et plus justement, d'une inexplicable indulgence

Les faits tels que celui que nous venons de relater, se produisent trop souvent pour ne pas mériter toute l'attention du législateur.

S'il est toujours coupable de falsifier des denrées ou des aliments et de leur imprimer ainsi un caractère nocif, qui constitue souvent pour la santé de l'acheteur et de sa famille, un réel danger, combien l'est-il encore davantage de livrer à nos corps de troupe des viandes ou des vivres de la nature de ceux que vendait le boucher d'Amiens.

Ce qui aggrave ce fait, c'est qu'il ne constitue pas seulement un cas isolé. A tout instant nous le voyons se répéter ici ou là, sur les divers points du territoire.

Si souvent qu'il se reproduise toutefois, nous voulons croire qu'il n'est qu'une exception, encore bien que les plaintes des corps de troupes appelées à consommer ce qu'on appelle la *viande de soldat*, soient fort nombreuses. Il y a là une situation qui est digne de l'attention de M. le ministre de la

guerre, alors surtout que le ministre est l'auteur du rapport à la fois si consciencieux et si instructif sur l'administration de l'armée, lequel eut naguère un légitime retentissement.

Certes, dans tous les temps les devoirs des pouvoirs publics envers l'armée ont été très grands, mais combien le sont-ils davantage encore depuis que le service militaire a pris un caractère universel et obligatoire.

A cette heure, en effet, il n'appartient plus à personne de s'exempter, à quelque prix que ce soit, du temps qu'il est tenu de passer sous les drapeaux. Tout citoyen doit au pays le meilleur de son temps et de ses forces. Il y a là un devoir auquel la loi comme le patriotisme donne un caractère imprescriptible, presque sacré, — lorsqu'on pense à la situation de la France en Europe depuis 1870, aux dangers qui menacent ses frontières, à la question de vie ou de mort, qui, un jour ou l'autre, pourrait se poser pour elle.

Mais ce devoir, comme tout devoir, ne va pas sans des droits. En retour de l'obéissance passive qu'il doit à ses chefs et sans laquelle, on l'a dit souvent et on ne saurait trop le répéter, il n'y a pas d'armée, — en retour de cette obéissance, toujours si nécessaire, mais parfois dure, le soldat a droit à toute la sollicitude de ses chefs, qui, à tous les points de vue, la lui doivent, au point de vue militaire comme au point de vue civique, comme au point de vue humain.

Les généraux les plus illustres l'ont proclamé dans tous les temps, si l'on veut sans déraison demander à un homme, en vue des exercices qui le préparent aux rudes travaux de la guerre, le maximum d'efforts qu'il peut produire, il faut le bien nourrir et le bien traiter.

On sait de quel œil froid Napoléon contemplait les plus horribles carnages. On connaît son mot cynique à la vue du champ de bataille d'Eylau, jonché de morts et de

mourants accumulés dans la neige : « Bast, une seule nuit de Paris réparera tout ce mal ! »

Eh bien ! dans un intérêt purement militaire, Napoléon était intraitable sur la question de la nourriture de ses soldats ; il ne tolérait pas les fraudes, et se montrait justement sévère pour les officiers peu soucieux de l'alimentation de leurs hommes.

A cet égard, les chefs de corps peuvent beaucoup. Il est fort loin de notre esprit de prétendre qu'ils ne sont pas pleins de sollicitude pour les recrues qui leur sont confiées : mais peut-être cette sollicitude, en beaucoup de cas, a-t-elle un caractère trop général. Trop souvent, elle ne s'occupe pas assez des détails de l'alimentation, du vêtement, de l'hygiène du soldat.

Il y a là pour les colonels un grand devoir. S'ils paraissent tenir rigoureusement à ces détails, il en sera de même des officiers et sous-officiers.

Il ne suffit pas que tout paraisse bien marcher en temps d'inspection et que l'ordinaire des troupes soit alors déclaré officiellement irréprochable. Seule une surveillance quotidienne peut empêcher des faits comme celui qui s'est produit à Amiens, de se répéter sans cesse.

Quant au législateur, il a un devoir d'une autre nature, c'est d'édicter une loi spéciale prononçant des peines particulièrement rigoureuses contre les fraudeurs qui s'enrichissent au prix de la santé de nos soldats. Ce n'est pas seulement une anodine amende, c'est la prison, c'est la réclusion qu'il faut prononcer contre ces malfaiteurs publics.

Qu'on fasse, en appliquant une législation moins tolérante, quelques sévères exemples et l'on ne verra plus nos soldats empoisonnés par des viandes abominables, alors que chaque année, le Parlement inscrit au budget des sommes si importantes pour la nourriture et l'entretien de l'armée.

Il y a là, entre toutes, une question qui s'impose à l'attention du gouvernement et des Chambres ; sur ce point tous les partis seront unanimes.

J. QUERCYTAÏN.

BULLETIN

La curiosité est sans cesse excitée par l'annonce de nouveaux scandales. A propos de perquisitions relatives à l'affaire de la ferme de l'opium au Tonkin, on a mis en circulation des nouvelles d'une gravité relative, vu la qualité du signataire de lettres qui auraient été saisies.

Les propos de couloirs, comme on voit, ne sont jamais dépourvus d'intérêt.

Greflez sur cette affaire le conflit Arthur Meyer-Mirman, et voilà de quoi occuper une journée.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, avait envoyé ses témoins à M. Mirman, à l'occasion de son discours de lundi. Les témoins étaient convenus de la constitution d'une commission d'arbitrage.

Les témoins de M. Mirman prétendaient que leur client s'était basé, pour apprécier la conduite de M. Arthur Meyer, sur un document parlementaire, le rapport Vallée, au sujet duquel il désirait avoir des explications avant toute réparation. Les témoins de M. Arthur Meyer ont accepté cette proposition.

Au Sénat l'existence est moins mouvementée et la loi sur les accidents du travail occupe ses instants.

Pourtant, mardi, le Sénat a pris en considération une proposition de M. Calvet, relative à l'organisation nationale de l'assurance et du crédit agricole.

La demande d'emprunt de 80 millions pour le Tonkin a été renvoyée à la commission des finances.

M. Béranger a apporté au Sénat un contre-projet sur la loi des accidents. Il reproche au projet récemment voté d'être obscur et dangereux, et trouve la loi mal définie. Elle exclut les travailleurs les plus intéressants. Elle substitue le législateur au juge. Elle rend des jugements d'avance, et annihile ainsi l'appréciation des tribunaux. Enfin, elle protège trop les ouvriers au détriment du patronat.

Les accidents s'accroîtront, et la loi nuira aux pères de famille au profit des célibataires et des étrangers. De plus, il faudra s'attendre à voir les ouvriers exclus, réclamer le bénéfice de la loi, et si on le leur accorde, l'existence du patronat deviendra des plus difficiles.

M. Béranger a, en outre, démontré que la réglementation à outrance présentait de grands dangers. On a voulu trop faire et l'on est arrivé à un véritable dédale de dispositions disparates.

Le Sénat a ajourné la discussion et le contre-projet de M. Béranger sera imprimé préalablement.

chose ?

— Bois donc de l'eau. Les buveurs d'eau sont des méchants : ne le sais-tu pas ?

— Si fait ! si fait ! Je dois donc être méchant à la cinquième puissance.

Edwige renferma les provisions qui n'avaient pas été consommées et annonça qu'on allait prendre du café froid.

— Un déjeuner complet ! dit Ida. Je suis bien contente que tu aies pensé au café, Edwige, car Laurent va boire son café qu'il aime tant.

— Ida, s'exclama le jeune homme tu me rends confus véritablement d'autant t'occuper de moi et de mon goût.

— Bast ! fit Edwige négligemment, ne lui reproche pas ses attentions. Il viendra une heure où elle ne sera pas si embarrassée pour son mari...

— Méchante ! s'écria la jeune fille irritée soudain, je vous défends de calomnier M. Souchet !

— Encore... l'interrompit Marchenoy.

— Pardon... mais je crains fort que cela ne m'arrive encore bien d'autres fois, mon père, si Edwige prononce encore d'aussi vilains pronostics.

— Ne crois pas Edwige, dit Laurent. Elle a trente ans passés, tu en as dix-huit... elle est jalouse de toi.

Edwige lui lança un regard courroucé, ne répondit rien, mais lui offrit de bonne grâce le gobelet plein de café.

— Oh ! je n'en ferai rien, Edwige. Bois donc la première. J'ai de grosses lèvres lippues qui bavent sur le gobelet... Et puis je suis bien aise de connaître le fond de ta pensée. Je ne sais pas, mais il me semble qu'il doit y avoir, là, dans ce cerveau, une véritable salade de drôle de choses.

— Pour un frère tu n'es pas galant.

Marchenoy riait de bon cœur. Ses enfants étaient parfaitement accoutumés à leur nouvel état ; ils étaient bien dans la peau de leur personnage ; ils étaient enfin bien

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 19

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

VIII

Déjeuner en wagon

Le crime ! l'enfant ! avait certainement vu ce, mot quelque part, dans un livre ou dans un journal, mais en connaissait-elle le sens ? Savait-elle qu'il est au monde des bandits qui tuent pour voler ! Peut-être ! Mais à coup sûr elle ignorait cette chose hideuse. Un homme assommant deux créatures de Dieu pour conquérir la main d'une femme.

Connaitrait-elle jamais cette épouvantable machination ?

Si le récit de ces horreurs venait frapper ses chastes oreilles quelle deviendrait son attitude à l'égard de son fiancé ? Ne le repousserait-elle pas avec dégoût ? Ne fuirait-elle pas sa présence monstrueuse ? Ne lui jetterait-elle pas à la face cette suprême injure : Puis-je aimer un assassin !

A midi, Marchenoy (nous lui laisserons désormais le nom qu'il a choisi) proposa de déjeuner.

— Déjeunons dit Edwige.

— Oui ! oui ! déjeunons, s'écria toute ravie la jeune fille.

— C'est une bonne idée, fit observer Laurent. Déjeunons.

Ils se rapprochèrent les uns des autres.

Edwige étendit sur les genoux rassemblés une serviette blanche et découpa un poulet que l'on avait emporté de la maison Clarence. Elle eut l'attention d'en donner le plus fin morceau à Ida.

La mignonne se récria.

— Prenez-le, monsieur Souchet.

Marchenoy, fixant son œil dur dans celui de l'enfant :

— Eh bien, fit-il. Ida que signifie ?...

— Mon père...

— Tu oublies nos conventions d'hier au soir. Nous sommes heureusement seuls dans notre compartiment, puisque je l'ai loué tout entier, mais vois donc ton imprudence, s'il y avait eu du monde... Appelle donc ton fiancé Laurent tout court. Il n'est pourtant pas difficile d'avoir de la tête, puisque Laurent est ton frère.

— C'est vrai ! mon père. Je suis une sotte. Tiens Laurent, ce filet est pour toi.

— Je n'en ferai rien chère sœur, dit Laurent, garde ce morceau, puisque Edwige te l'a offert. J'ai de bonnes dents et j'aurai bien raison de cette carcasse.

Marchenoy reprit, tout en dévorant une cuisse.

— Nous allons recueillir de grands avantages là-bas : il ne faut pas nous exposer à les compromettre. Donc, beaucoup d'attention, je vous en prie. Je suis M. Marchenoy, vous êtes mes enfants. N'oubliez pas cela. Donne moi à boire Edwige.

Edwige présenta à Laurent un gobelet d'étain, qu'elle remplit jusqu'aux bords.

— Buvez... Bois... fit-elle en se reprenant.

Il la regarda avec défiance.

— Pourquoi, répondit-il ne m'as-tu pas versé de la bouteille blanche ?

— C'est de l'eau.

— J'aime l'eau.

— Bois donc du vin, c'est meilleur à l'estomac.

— Je n'aime pas le vin aujourd'hui.

Elle comprit, et jetant par la fenêtre le contenu du gobelet, elle y versa de l'eau.

— Je n'en ferai rien, fit-il. Après toi, Edwige.

Elle lut.

Alors il se fit servir et but à son tour.

— La greline ! pensa-t-il, elle veut m'empoisonner. Ah ! je le gêne, ces deux coquins... le père, parce que je le tiens ; la maîtresse : parce que je n'ai pas voulu d'elle jusqu'à ce jour...

Puis, ses idées suivant le même fil, Laurent demanda une tranche de jambon, de « celui que mangeait Edwige » et pas « de l'autre ».

Il avait un robuste appétit, il mettait les bouchées doubles, le pain par morceaux gros comme le poing. Ses mâchoires, suivant d'instinct ses pensées ardentes, dévoraient. Singulière alliance de l'esprit et de la matière : quand il est préoccupé, l'homme mange machinalement. C'est ainsi que l'on a vu des condamnés à mort avaler avec frénésie tout ce qu'on leur a offert à leurs derniers instants. Bien peu repoussent le verre d'eau-de-vie de l'abbé Crozes.

Marchenoy avait souvent fait lui-même cette réflexion au cours de sa vie agitée ; il s'aperçut de la précipitation de Laurent.

— Mon Dieu ! lui dit-il avec bonhomie, tu vas t'étouffer, mon fils : va donc plus doucement, tu as l'air d'un goinfre !

— Oh ! mon père, s'écria Ida, pourquoi traiter Laurent de goinfre.

— Voudrais-tu que je l'appelasse goulu ?

— Laurent n'est ni goinfre ni goulu.

Le jeune homme se prit à rire d'être ainsi défendu.

— La chère petite femme que je vais avoir, dit-il !

Il ne faudra point que l'on touche à son mari. Je ne suis donc ni goinfre, ni goulu. J'ai bon appétit, voilà tout.

A boire, Edwige, s'il vous... s'il te plaît... De la bouteille blanche, je te prie.

— C'est de l'eau.

— J'adore l'eau : ne te l'ai-je pas dit tout à l'heure ?

— Prends au moins quelques gouttes de vin.

— Ah ! tu m'ennuies avec ton vin. Je n'aime pas le vin. Faudra-t-il donc te répéter sans cesse la même

Cette malheureuse loi sur les accidents n'en est pas encore quitte à ce compte. M. Lecour-Grandmaison s'attaque à la question des syndicats. Il fait ressortir que M. Bourgeois, quand il a déclaré qu'il fallait en finir avec l'individualisme, s'est rencontré avec le comte de Chambord, qui émettait le même avis, il y a vingt-cinq ans.

Il est, lui, partisan de la liberté d'association, et le projet de loi sur les accidents du travail est inspiré au contraire par le socialisme d'Etat. Il conclut en demandant au gouvernement ce qu'il compte faire contre le socialisme et pour la liberté.

Enfin, M. Blavier, se plaçant au point de vue budgétaire, dit que la loi sur les accidents, grèvera l'industrie de 127 millions représentant le capital à affecter aux services des rentes et aux paiements d'indemnités pour incapacités temporaires. Il faut encore y ajouter les frais accessoires qu'on peut évaluer à 43 0/0.

La situation de l'armée expéditionnaire en Abyssinie continue à causer dans toute l'Italie les préoccupations les plus vives et, ce semble, les plus justifiées.

L'Espresso annonce que le gouvernement a ordonné au général Baratieri de rompre les négociations de paix et de ne plus envoyer de messagers aux Choans. On ajoute que le général aurait envoyé un ultimatum à Menelik, lui déclarant qu'il attaquerait immédiatement si la colonne Galliano n'était pas mise en liberté.

— Avant de s'embarquer à Cadix, le nouveau commandant en chef des forces espagnoles à Cuba, le général Weyler a prononcé un discours dans lequel il a dit qu'il était sûr de vaincre, mais pas aussi vite qu'on suppose, parce que l'entreprise est difficile. Une période d'au moins deux années sera nécessaire pour compléter la pacification de l'île. Une mauvaise condition est l'impossibilité d'envoyer de nouveaux renforts jusqu'à l'appel de la prochaine classe de conscrits. Il ne sera pas étonnant non plus si on commence à avoir des embarras financiers. Le général veut d'abord nettoyer les provinces de Matanzas, de la Havane et de Las-Villas. Les paroles du général Weyler ont produit une grande sensation.

La tâche du successeur du maréchal Martinez Campos ne sera certes pas facilitée par l'attitude chaque jour moins favorable aux intérêts espagnols, que prend le gouvernement des Etats-Unis.

Le comité des relations extérieures au Sénat, vient de se prononcer en faveur d'une résolution déclarant que l'état déplorable de la guerre civile à Cuba a atteint ce degré de développement où les nations civilisées deviennent intéressées. Si cette guerre civile se continuait, elle devrait mettre en pratique les principes des lois de la guerre reconnus par les nations civilisées et visant le traitement des captifs, le droit des parlementaires, l'intérêt des blessés et des malades, etc. La résolution invite le président des Etats-Unis à user des bons offices de son gouvernement et à demander à l'Espagne d'accorder aux armées contre lesquelles elle est engagée les droits de belligérants, inscrits dans le droit des gens. Le Sénat doit incessamment discuter cette résolution.

D'après le Patriote de Bruxelles, M. Félix Faure aurait formellement promis au roi Léopold de se rendre l'année prochaine à Bruxelles.

frère et sœur, puisqu'ils se disputaient déjà comme chien et chat.

Sur ces entrefaites, le train entra dans la gare de Quévy, frontière française.

— Tout le monde descend ! hurla un employé en ouvrant la portière.

— La visite ! dit tout bas Marchenoy à Laurent.

— La visite de la police.

— Oui !

Le jeune homme pâlit sous sa barbe rousse. Mais il fit bonne contenance dans ce moment critique. Ils descendirent du wagon.

Un à un, chaque voyageur passa devant un commissaire de police, en déclarant ses nom et qualité, dont il était aussitôt pris note.

Au tour de Marchenoy, celui-ci répondit sans affectation :

— M. Marchenoy, négociant.

— Vous dites ?

— Marchenoy.

Le commissaire écrivit en épelant :

— Mar-chenoy, né-go-ciant. Et Madame ?

— Edwige Marchenoy, ma fille.

— Bien passez ! Et Madame ?

— Ida Marchenoy, ma fille.

— Passez. Et vous Monsieur ?

Laurent à qui cette question s'adressait trembla sous son déguisement ; il lui sembla un moment que sa barbe se détachait de son visage, révélant ainsi sa situation au magistrat. Il répondit en adoucissant sa voix :

— Laurent Marchenoy.

— Tonnerre de Brest ! fit observer un gendarme qui assistait à cette formalité, quelle nombreuse famille.

Le commissaire de police fixa son regard perçant sur Souchet, dont la figure, évidemment, ne lui revenait pas, puis il dit rudement :

— Passez !

Cinq minutes après le train reprit sa marche. Sur le quai Marchenoy et Laurent entendirent le gendarme

à l'occasion de l'exposition. Le roi des Belges invitera l'empereur Guillaume à la même époque, de sorte que les deux chefs d'Etat pourraient se rencontrer à Bruxelles.

L'agence Havas dément les bruits qui ont couru relativement au rappel de M. Herbette, ambassadeur de la République française à Berlin.

Le général Zurlinden, est placé à la tête du 15^e corps à Marseille.

Les journaux de Munich annoncent que Guillaume II se rendra à Gènes, le 15 février, et se rencontrera, dans cette ville, avec le roi d'Italie. Ils ajoutent que l'empereur d'Autriche participera, sans doute à cette entrevue.

Contrairement aux informations données par un journal, il n'a jamais été question de perquisitionner chez M. de Lanessan, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, à propos de l'information judiciaire ouverte par M. Dopfer sur la concession de la ferme de l'opium en Indo-Chine, à laquelle, d'ailleurs, M. de Lanessan est absolument étranger.

L'IMPOT SUR LE REVENU

C'est lundi que M. Doumer, ministre des finances, doit déposer sur le bureau de la Chambre le projet de Budget pour 1897.

Dès à présent, on connaît dans son ensemble le projet d'impôt sur le revenu, tel que M. Doumer propose de l'introduire dans le Budget.

D'après le texte qui va être soumis à la Chambre, l'impôt sur le revenu est, non un impôt de superposition, mais un impôt de remplacement substitué à la contribution personnelle-mobilière et à la contribution des portes et fenêtres, qui sont intégralement supprimées.

Le produit du nouvel impôt

Le produit de l'impôt sur le revenu est calculé de manière à fournir les 150 millions que produisent les contributions qu'il s'agit d'abolir, plus 5 millions pour préparer la réforme de l'impôt foncier par une nouvelle évaluation de la propriété non bâtie, et 1 million pour donner des subventions aux communes qui entreprendront la réfection du cadastre.

Les contribuables dont le revenu annuel n'est pas supérieur à 2,500 francs seront affranchis de l'impôt sur le revenu.

Le taux de l'impôt

Le taux de l'impôt est fixé à 5 0/0 ; mais pour tout contribuable assujéti à l'impôt, une fraction de 2,500 francs du revenu total est exempte de droits.

Le droit plein de 5 0/0 ne sera payé que pour la fraction du revenu supérieure à 50,000 francs. La fraction comprise entre 2,500 francs et 5,000 francs ne paiera que 1 0/0.

La fraction comprise entre 5,000 et 10,000 fr. ne paiera que 2 0/0.

La fraction comprise entre 10,000 et 20,000 francs ne paiera que 3 0/0.

La fraction comprise entre 20,000 et 50,000 francs ne paiera que 4 0/0.

émettre l'avis suivant :

Tous des imbéciles à la police de sûreté ! On nous signale par ce train l'assassin de la rue Saint-Joseph ni vu, ni connu. Parbleu ! ce sera Souchet lui-même qui aura fait connaître à bas son itinéraire, pour nous forcer à faire le pied de grue. Sommes-nous assez bêtes ? Ce n'est pas ici qu'il passera.

— Parbleu dit un employé de la gare.

Laurent pâlit affreusement ; Ida, le voyant ainsi :

— Qu'as-tu ? lui demanda-t-elle. Tu sembles souffrir.

— Le mouvement de la voiture me produit toujours cet effet. Mais un peu d'éther me remettra. J'en ai apporté un flacon.

La jeune fille s'en empara et le lui fit respirer doucement, le rapprochant de ses narines et l'en éloignant tour à tour, avec cette douceur particulière aux femmes qui se constituent infirmières.

— Ta verras, disait-elle, tu verras, cher Laurent, comme je te soignerai bien lorsque je serai ta petite femme.

A ces mots si tendres, Marchenoy poussa du coude Edwige.

— Je ne veux pas, lui dit-il à l'oreille, je ne veux pas que cela soit.

— Cela ne sera pas, répondit Edwige, dont le regard haineux se fixa comme un dard acéré sur le jeune couple.

Le train s'arrêta de nouveau. Cette fois on était à Jeumont, frontière belge.

— Tout le monde descend pour la Douane, cria de nouveau le conducteur.

Les voyageurs s'exécutèrent et livrèrent leurs clés aux fureteurs officiels.

Lorsque les douaniers eurent terminé le bouleversement inutile des bagages, le train reprit sa marche.

Deux heures après, le convoi entra dans la gare de Bruxelles (station du Midi).

Le soir, la famille Marchenoy couchait à Anvers. On

Quelques exemples

Un contribuable ayant 5,000 francs de revenu annuel ne paiera que 1/2 0/0.

Un contribuable ayant 10,000 francs de revenu paiera 1,25 0/0.

Un contribuable ayant 20,000 francs de revenu paiera un peu plus de 2 0/0.

Un contribuable ayant 50,000 francs de revenu paiera 3,25 0/0.

Un contribuable ayant 100,000 francs de revenu paiera un peu plus de 4 0/0 et ainsi de suite sans que le taux atteigne jamais la limite maxima de 5 0/0.

Des atténuations d'impôt sont accordées pour charges de famille ; elles peuvent aller jusqu'à une diminution de moitié pour les familles nombreuses.

Effets de la réforme

La suppression de la contribution personnelle-mobilière et de la contribution des portes et fenêtres, qui étaient inégalement réparties, et leur remplacement par l'impôt sur le revenu, auront pour effet de dégrever complètement plus de 6 millions et demi de contribuables peu fortunés, ceux dont les ressources annuelles ne dépassent pas 2,500 francs. Des quinze cent mille contribuables qui sont atteints par l'impôt sur le revenu, plus d'un million d'entre eux gagnent encore à la réforme et sont partiellement dégrevés. Il n'y a que ceux dont les revenus sont importants qui se trouvent sensiblement surchargés.

La déclaration

Pour ceux-là seulement la déclaration de leur revenu annuel est jugée nécessaire. Elle se fait dans des conditions qui doivent les mettre à l'abri des indiscrétions. La Commission communale qui apprécie les déclarations d'après les renseignements que l'administration lui fournit ou d'après ceux que ses membres peuvent avoir personnellement, n'a à demander de justifications d'aucune sorte. Les différences d'appréciation sont portées devant une Commission d'appel qui siège au chef-lieu d'arrondissement.

INFORMATIONS

Une lettre à M. Brisson

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, a reçu du général Duchesne la lettre suivante :

Tananarive, le 4 décembre 1895.

Le général Duchesne, commandant en chef le corps expéditionnaire, à monsieur le président de la Chambre des députés.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai porté, par la voie de l'ordre, à la connaissance du corps expéditionnaire, les paroles que vous avez bien voulu prononcer à l'ouverture de la session de la Chambre, et que le Journal Officiel nous apporte.

« Soyez assuré qu'en vous faisant l'interprète de la reconnaissance des représentants de la nation, vous avez donné la plus belle et la plus désirée des récompenses à tous les vaillants enfants de la France, qui font définitivement flotter ses trois couleurs sur la grande île.

« Veuillez agréer, monsieur le président, avec mes remerciements personnels les plus sincères,

tint conseil.

Nous partions pour Londres demain, dit Marchenoy.

— Et Berlin, et Vienne, et Gènes ? fit observer Ida. Et ce voyage que l'on nous avait promis ?

— Ce voyage est inutile. Ce télégramme fait changer notre itinéraire.

IX

Manqué

Nous voici dans le pays de la liberté par excellence, monsieur Marchenoy, dit Laurent. En Angleterre, vous ne dépendez de personne, et pourvu que vous n'enfreignez ni les lois, ni les règlements, que vous n'attentiez pas aux droits de votre voisin, vous pouvez tout faire et tout dire.

— Je sais cela aussi bien que toi. Où veux-tu en arriver ?

— Votre question m'étonne, mon père.

— Ton exorde est de trop : je préférerais entendre immédiatement la péroraison.

Laurent s'était bien gardé, tant qu'il s'était trouvé en territoire français et belge, d'élever la voix. Mais il était las de sa contrainte. Aujourd'hui à peu près sûr de l'impunité, comme le sanglier qui, après avoir fui devant les chiens du chasseur, se retourne subitement pour en découdre quelques-uns, il fit front à son complice.

— Mon exorde, reprit-il, après un moment de silence, signifie simplement que vous allez, dès ce jour, exécuter votre promesse et me marier avec Ida... A ! monsieur mon père, inutile de vous pâmer de rire dans votre fauteuil, comme vous le faites obligeamment. Vous dérober est impossible.

Je veux Ida, m'entendez-vous ! non pas dans un mois, dans quinze jours, mais sous quarante-huit heures.

Marchenoy continuait à rire des prétentions de son prétendu fils.

l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

» Ch. DUCHESNE. »

Le président a fait déposer la lettre du général Duchesne dans les archives la Chambre des députés.

Les Trappistes à Madagascar

L'Agence Havas communique la dépêche suivante :

Alger, 29 janvier.

Au sujet de la lettre de M. Laroche, résident général à Madagascar, au P. Louis de Gonzague, abbé directeur de la Trappe de Staouéli, nous croyons savoir que le père refuse de se prononcer sur l'opportunité des avantages et inconvénients de la demande qu'il devra transmettre à l'abbé de Sept-Fonds, qui a sous sa direction tous les établissements trappistes de France et d'Algérie.

Il est probable que ce dernier en référera à son tour au père procureur de l'ordre à Rome.

La solution de la question ne paraît donc pas immédiate.

Au Transvaal

On télégraphie de Londres :

Le Times reçoit une dépêche portant la signature de résidents anglais à Johannesburg, et déclarant que la situation des sujets anglais est intolérable, que les Boërs montrent une grande arrogance et s'opposent aux réformes et qu'ils commettent des outrages à l'égard des femmes anglaises.

La dépêche ajoute que le seul moyen d'éviter une catastrophe est de prendre des mesures urgentes.

Le Daily Chronicle pense que les autorités considèrent la question de savoir si Jameson sera traduit directement devant la haute cour de justice ou si il sera d'abord jugé par un tribunal ordinaire.

Les italiens en Abyssinie

On télégraphie de Rome :

A la suite du déplacement des Choans, les avant-gardes italiennes se replièrent à quelques kilomètres au sud d'Aba-Agamus, avançant sur les hauteurs de Dreppamu, sur la route d'Aba-Agamus à Hauffen.

Les Choans se servant de la colonne Galliano comme d'un bouclier, ont avancé jusqu'à Hauffen, obligeant le général Baratieri à se replier sur Aba-Agamus et peut-être sur Adigrat.

Une dépêche du correspondant de la Tribuna confirme que la colonne Galliano se dirige sur Hauffen tandis qu'elle était attendue à Maimegheta.

La colonne est arrivée à Emba-Abra ; elle arrivera aujourd'hui à Hauffen.

Le colonel Galliano écrit qu'il est bien traité ; on ignore le jour où il sera relâché.

La colonne est toujours sous l'escorte des Choans commandés par Makonnen.

La Tribuna croit qu'il est probable qu'une prochaine rencontre aura lieu entre les italiens et les Choans ; elle fait observer que la libération de la colonne Galliano est devenue incertaine.

Cette nouvelle cause une profonde et pénible surprise.

Les italiens sont furieux de cette rouerie militaire des Choans, qui oblige le général Baratieri à changer de plan d'attaque, ce qui cause une grande perte de temps.

Ce que voyant, l'élève éclata :

— Je vous donne deux heures pour vous décider deux heures, après quoi j'agirai.

— Et que feras-tu donc, morbleu ?

Laurent ébaucha un geste menaçant :

— Prenez-y garde ? dit-il.

— Voyons !

— Il ne me platt point de vous parler davantage.

— Enlèveras-tu ta sœur, répliqua ironiquement Marchenoy.

Laurent haussa les épaules, tandis que le député ajouta :

— Ah ! je ne te conseille pas ce coup de don Juan. Il pourrait t'en cuire, jeune homme.

— Vous menacez, monsieur ? C'est dérisoire, en vérité ! Tenez ! sachez quel est mon projet, de ce pas je me rends à Saint-Paul, je demande à parler au Pasteur, auquel je me présente comme un luthérien fort dévot ; je lui fais part de ma situation délicate et je lui demande de bénir mon mariage avec Ida, non pas dans son église, mais dans cette chambre d'hôtel.

— Souvenir de Daniel Rochat, de Sardou, je crois.

— Que dites-vous ?

(A suivre).

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

Le *Don Marzio* reçoit une dépêche de Maimagheta, dans laquelle M. Felter dit qu'il a été accueilli avec des honneurs par Menelick.

Le camp ennemi s'espace sur une longueur de dix kilomètres.

Les soldats sont bien campés et pourvus de vivres.

La reine Taitu a déclaré à M. Felter qu'elle était favorable à la libération de Makallé.

On télégraphie d'Ada-Agamus :

La colonne Galliano a passé la nuit près d'Aiba. L'ordre de la marche de l'armée choane était le suivant :

Les hommes du ras Mangascha marchaient en tête ; la colonne Galliano venait ensuite, puis suivait la colonne du ras Makonnen.

Menelick et ses troupes suivaient à trois heures de distance.

Les messagers disent que la colonne Galliano est bien traitée ; quelques informateurs ajoutent que le lieutenant-colonel Galliano sera bientôt à notre camp ; d'autres disent que Menelick attend à Haussen la conclusion de la paix.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos compatriotes à Paris

Mardi, dans les salons de l'hôtel Continental, M. Gustave Larroumet présidait une soirée de gala offerte par la « Société des Amis des Arts » à des invités de marque.

Dans l'assistance, MM. Lebon, Hollande, Bonvallet, Roujon, etc.

Bal à la préfecture

M. le préfet du Lot et Mme Druard donneront une soirée dansante dans les salons de la préfecture, le lundi 17 février.

Fête de basochiens

Judi soir a eu lieu, à l'hôtel-de-ville, une réunion des clercs de notaire et d'avoué de notre ville ; ils ont nommé une commission chargée de l'organisation d'un banquet.

Sur la proposition d'un membre, cette même commission doit examiner s'il serait possible, en augmentant sensiblement les cotisations, d'organiser un bal qui aurait lieu le jour du banquet.

Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta

L'assemblée générale de l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée Gambetta, aura lieu le samedi 15 février prochain, à 4 heures 1/2 du soir, à l'hôtel de ville, dans la Salle des mariages.

Le banquet a été fixé pour le même jour, à 7 heures du soir, chez M. Combelles, au *Lion d'Or*, boulevard Gambetta.

Il sera présidé par M. A. Lurguie, président de l'Association.

Une promotion

Par décret du président de la République, en date du 24 courant, M. Planacassagne, préfet du Tarn, vient d'être élevé à la 2^e classe personnelle.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de M. René Billières, fils, avoué à Cahors, avec Mile Chaume, fille du docteur de ce nom, bien connu à Périgueux.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Nomination

M. Léonard Gorse, chef de section de la compagnie d'Orléans à Libos, est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Gauthier, nommé inspecteur à Toulouse.

Orphéon de Cahors

Nous lisons dans le dernier bulletin officiel de l'Union des Femmes de France, sous la rubrique « Envois de l'Union » 25 octobre, à M. le D^r Raynaud, à la Réunion : 1^o au nom du Comité de Cahors (valeur 1,000 fr.)

Cette somme de 1,000 francs provenait du produit de la loterie et de la fête organisées au mois de juillet dernier par l'Orphéon de Cahors.

Décorations

Sur le tableau de concours pour les décorations, nous remarquons avec plaisir le nom des officiers et sous-officiers suivant, du 7^e de ligne : Pour chevaliers de la Légion d'honneur : Les capitaines Fanet et Guilhaud.

Pour la médaille militaire : Le sergent Leca ; les adjutants Tulo et Cazabonne.

Nous relevons également sur la liste des officiers proposés pour chevaliers, les noms de MM. de Balthazar de Gachéo, médecin-major de 2^e classe, Cornic, Bouton et Ferrié, anciens officiers du 7^e de ligne.

Bibliographie

Sous le titre de « Spelunca », il vient d'être fondé à Paris une revue trimestrielle consacrée

à l'étude des cavernes, précipices, abîmes explorés par M. Martel et les hardis pionniers formés à son école.

« Spelunca » est en même temps l'organe de la Société de spéléologie, qui compte 150 membres, et dont le président est notre compatriote, M. François Deloncie, député des Basses-Alpes.

Nous relevons également dans la liste des membres les noms de plusieurs Quercynois, entre autres : MM. le comte Louis de Turenne, docteur Aymard, de Limogne, Georges Pradines, notaire, Pons Raymond, de Reilhac et Paul Lescaie, avocat à Cahors.

On se rappelle que M. Georges Pradines a failli périr avec M. Martel et H. Delclaux, dans l'exploration du gouffre de Padirac.

Candidats à l'école militaire d'infanterie

Le général commandant le 17^e corps d'armée, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

Un certain nombre de sous-officiers candidats à l'école militaire d'infanterie ont fait partie du corps expéditionnaire de Madagascar et ont été, par ce fait, empêchés de prendre part au concours d'admission à cette école. Le Ministre a décidé que ces militaires seraient admis à subir les examens dans les conditions suivantes :

Les examens écrits auront lieu à Paris les 16 et 17 mars prochain ; les examens oraux auront lieu immédiatement après.

Certains de ces sous-officiers se trouvent en congé de convalescence et pourraient ne pas être informés, j'estime donc qu'il serait bon de les prévenir par l'intermédiaire des journaux.

Les intéressés auront à s'adresser à leurs corps pour avoir tous les renseignements nécessaires.

Prévoyants Français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 janvier 1896.

Le président invite tous les sociétaires à verser exactement leurs cotisations, le premier dimanche de chaque mois de onze heures à midi, afin d'éviter l'amende prévue par les statuts qui sera rigoureusement appliquée à l'avenir et d'épargner au trésorier les démarches qu'il n'est pas obligé de faire. Les fonctions de trésorier, absolument gratuites, deviennent de plus en plus pénibles à cause de l'augmentation du nombre des sociétaires. Chacun doit donc être exact.

Le président fait connaître le mouvement de la 48^e section depuis son origine :

Au 21 déc. 1891	on comp. 11 soc.	ayant 24 parts
id. 1892	id. 49	id. 73
id. 1893	id. 87	id. 130
id. 1894	id. 407	id. 207
id. 1895	id. 129	id. 224
au 25 janv. 1896	id. 140	id. 262

L'assemblée constate avec satisfaction que la section a fait des progrès assez sensibles et qu'elle peut être désormais considérée comme définitivement organisée sur des bases durables.

Tirage au sort

Les opérations du tirage au sort, pour le canton de Cahors sud, ont eu lieu ce matin.

Le numéro 1 a été tiré par Cubaynes Jean, du Montat, et le plus fort numéro, 68, par Alaux Paul, de Cahors.

Manœuvres des 12^e et 17^e corps d'armée

Avis. — Les propriétaires de chevaux susceptibles d'être attelés aux voitures du train régimentaire et de l'artillerie sont priés de faire connaître à la sous-intendance de Cahors, dans un délai de dix jours, le nombre de chevaux qu'ils pourraient céder pendant les manœuvres des 12^e et 17^e corps d'armée, qui auront lieu, en 1896, au mois de septembre.

Ils devront indiquer le prix par jour afférent à la location d'un cheval.

Le croup

Le jeune Marcel Monteil, âgé de 3 ans 1/2, fils du sympathique secrétaire de l'inspection académique, est atteint du croup depuis 6 jours. Les docteurs Gélis et Valat lui ont fait deux injections de sérum qui paraissent avoir produit leur effet, car l'état du jeune Monteil est des plus satisfaisants.

Retraite en Musique

La retraite en musique qui sera jouée ce soir samedi, par la musique du 7^e de ligne, partira de la caserne Bessières, à huit heures et demie, et suivra l'itinéraire suivant :

Caserne, boulevard Gambetta, rue Brives, les quais, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, faubourg Labarre.

Filouterie

Un homme qui n'est pas content, c'est François Lestrade, cultivateur au Jolival, commune de Lalbenque.

Lestrade avait un superbe veau qu'il jugea à point pour le vendre mardi dernier, jour de foire à Lalbenque, à deux bouchers de Cahors.

Après avoir débattu le prix, vendeur et acheteurs se mirent d'accord.

L'obscurité, et peut-être aussi l'ignorance du

paysan, l'empêcha de constater que les pièces qui venaient de lui être remises appartenaient bien un peu à toutes les nationalités, mais n'avaient pas de cours en France. Il ne s'aperçut qu'il avait été floué par les bouchers que lorsqu'il voulut, le soir même, payer certains comptes qu'il devait, car ses créanciers refusèrent d'accepter son argent.

Le malheureux est venu compter son cas au commissaire de police de Cahors qui a dressé procès-verbal.

Il est à espérer que le tribunal infligera une condamnation sérieuse aux auteurs de cette filouterie, ne serait-ce que pour faire un exemple et mettre fin à ce genre de commerce illicite qui consiste, pour certains individus peu scrupuleux, à acheter à bas prix des pièces n'ayant pas cours et à les écouler ensuite comme pièces de bon aloi.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Poissonnier Joseph, portefaix, âgé de 45 ans, demeurant rue du Four Ste-Catherine n^o 2, pour vol de matériaux au préjudice de la Mairie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 30 janvier

Au début de l'audience cinq chasseurs sont condamnés à des amendes variant de 10 à 50 fr.

Le nommé Girard Norbert, âgé de 37 ans, propriétaire, demeurant à Duravel, est condamné à 100 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Le tribunal condamne ensuite le nommé Durand Jean, cultivateur à St-Félix, à quinze jours de prison pour mendicité et vol.

Duravel

Monsieur le Directeur,

Si M. Joubert maire de Duravel, gravement malade depuis plus d'un an, avait assisté hier, à la réunion du tirage au sort des conscrits du canton de Puy-l'Évêque, il aurait éprouvé un mouvement de légitime fierté en constatant le sentiment à peu près unanime de sympathique faveur avec lequel l'assistance a accueilli l'appel du nom de ses deux fils jumeaux, François et Henri Joubert, inscrits sur la liste du tirage de l'année.

L'un est élève de l'École polytechnique ; l'autre déjà sorti de l'école navale de Brest, est officier de la marine française.

L'exemple de ces deux frères jumeaux, forçant ensemble, par leur travail, l'entrée difficile de carrières brillantes, mérite, ce me semble, d'être mis en lumière.

Ces jeunes gens font honneur à leur famille et à leur pays natal.

J'ai eu le plaisir de mettre pour eux la main dans l'urne du tirage et je crois qu'il vous sera agréable que je vous signale un fait aussi remarquable que rare que vous mentionneriez certainement volontiers dans la chronique locale de votre journal.

Veuillez agréer, etc ..

ITIER,

Adjoint au maire de Duravel.

Sainte-Croix

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 25 janvier, M. Correch, adjoint au maire de Ste-Croix, canton de Montcuq, a été suspendu de ses fonctions pendant un mois.

Cette mesure est motivée par la conduite de ce fonctionnaire qui, à Ste-Croix, aurait favorisé la fuite du nommé Montagnac, l'assassin de Marie Peyronnet, la femme galante de Marseille.

Saint-Céré

Un jeune conscrit de Frayssinhes s'était rendu à Saint-Céré pour y tirer au sort. Selon l'usage local, il s'était pourvu d'un pistolet à deux coups qu'il eut l'imprudence de trop bourrer et de saisir par l'extrémité du canon. Le coup partit et l'imprudent eut la main droite horriblement mutilée.

Cransac

Hier soir, un affaissement considérable, causé sans doute par des vides souterrains, s'est produit dans le foyer en combustion de la montagne brûlante du Montet, auquel on donne le nom de volcan.

Une vive lueur a éclairé un moment l'horizon, bientôt couverte par une grande colonne de fumée et de poussières incandescentes.

De nombreuses personnes assistaient à ce phénomène.

Saint-Céré

Jedi dernier 30 courant, des enfants en vacances partaient en excursion au camp des Césarines.

Arrivés au Roc-du-Siricy, les jeunes imprudents s'amusaient à sauter de rocher en rocher ; plusieurs fois, ils franchissent ainsi un étroit mais profond précipice. Tout à coup, l'un d'eux, le jeune Carlat, âgé de 14 ans, tombe dans le gouffre d'une profondeur d'environ 20 mètres. Retenu par les branchages de quelque arbre sauvage, il resta suspendu sur un nouveau précipice.

Effrayés, les camarades du malheureux s'enfuirent à toutes jambes ; seul, François Magot, plus courageux, courut aux maisons les plus voisines pour demander du secours.

Aussitôt, on le suit ; on porte des échelles, que l'on est obligé de mettre bout à bout pour atteindre le fond. On retire le blessé tout contusionné, mais encore vivant.

Un médecin, appelé en toute hâte, a pansé les blessures.

L'état du jeune imprudent, quoique grave, n'est pas désespéré.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 janvier au 1^{er} février 1896

Naissances

Coudert, Jeanne, rue des Boulevards, 10.
Ayot, Antoinette, à Larozière.
Baudel, Pierre, Faubourg Cabessus.
Poussard, Lydie, rue Rousseau.
Noyer, Antoinette, Cabessus-Haut.
Thomas, Armand, rue Brives, 25.

Mariages

Rescoussié, Guillaume, cordonnier, et Fourastié, Marie, tailleur.
Sarrut, François, employé de commerce, et Sarrut, Marie.

Décès

Delcros, Catherine, religieuse Carmélite, 74 ans, Place du Théâtre.
Sadoul, Etienne, menuisier, 79 ans, rue du Lycée, 38.
Gisbert, Louis, étudiant, 15 ans, rue Sainte-Clair, 50.
Contival, Aona, V^e Cassagnard, 75 ans, à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 30 janvier et 2 février

De 3 à 4 heures

Richard Wallace (P. R.)	Sellenick.
Quintetti du Barbier de Séville	Rossini.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Les 28 Jours de Clairette (Polka)	Roger.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FÉLIX

Dimanche 2 février 1896

LES FILLES DE MARIUS

Pièce en trois actes, par Pierre BERNIER

UN CAMBRIOLEUR

Pièce en un acte, de Pierre BERNIER

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs qu'une représentation d'un intérêt et d'un attrait tout particulier sera donnée mercredi 12 février, sur notre scène. Nous voulons parler de **Les Danicheff**, pièce russe, en 4 actes de M. P. NEWSKI.

Nous aurons très prochainement une représentation extraordinaire, donnée par la troupe Barret, avec le concours de Martapoura (de l'Opéra de Paris), de Mlle Romey, la remarquable cantatrice, et la petite Parfait.

A LA BOULLE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Février 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	100 40
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 70
4 1/2 0/0.....	compt.	106 65

LE RÉGULATEUR INCANDESCENT

SYSTÈME FRANÇAIS BREVETÉ S. G. D. G.
Lumière Blanche, superbe, par le Gaz
60% D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL : 41, Rue de Paradis, Paris.
SUCURSALE : Comptoir Central d'Optique, 26, rue Vivienne, et rue Feytaud, 20.

Le nouveau Bec **LE RÉGULATEUR** est supérieur à tout ce qui existe, Sa **blancherie** et son **éclat** ne dénotent pas les couleurs ; les dorures sont **plus belles**. — Pas de fumée. **POUVOIR ÉCLAIRANT** 7 CARCELS ; brûlant de 80 à 100 litres. Peu de chaleur. Solidité Exceptionnelle du Manchon. **Processé breveté.**

L'ESSAYER c'est L'ADOPTER

Avis Important. — La Compagnie demande des Agents sérieux connaissant l'éclairage pour monopoles de la vente et de la pose de son Régulateur Incandescent. — Références sérieuses sont exigées.
No tenir aucun compte des Intimidations journalières

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-le-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-le-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être

prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

IMPUISSANCE

Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES, journal musical mensuel, 300 pages de musique, grand format, 4 fr. l'an. — Piano et chant. — Piano et Instrument. — Adresser les demandes à l'éditeur Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

N.-B. — Les abonnements remontent toujours au 1^{er} numéro de l'année en cours.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-8°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six mois, 14 fr. ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mériille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

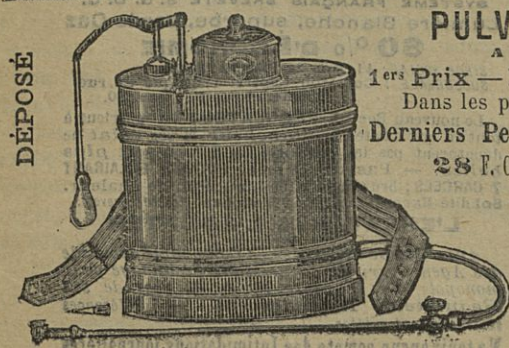
Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mériille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabriqueur Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE GOURMET

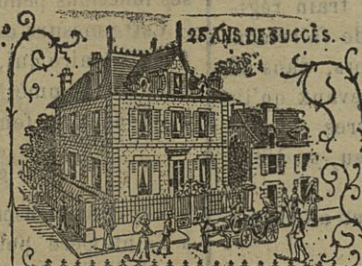
REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DU LOT

1896



SE TROUVE : CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1896